

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mars 2024

RECONNAÎTRE LE BÉNÉVOLAT DE SÉCURITÉ CIVILE - (N° 1146)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL98

présenté par
M. Chenevard, rapporteur

ARTICLE 17

I. – Substituer au mot :

« profit »

le mot :

« effectués ».

II. – En conséquence, avant les mots :

« d'associations »,

insérer les mots :

« au profit ».

III. – En conséquence, à la fin, substituer au mot :

« et »

le mot :

« ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.